

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page 1 sur 8
	Révision n°: 0
FIX MS 60 GRIS	Date : 22/10/2026
	Remplace la fiche :
	504420

Fournisseur

IPC

10, quai Malbert
CS 71821 – 29218 BREST CEDEX 2 France
Tél.02.98.43.45.44
ipc@groupe-ipc.com

RUBRIQUE 1 : Identification du mélange et de la Société

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : **FIX MS 60 GRIS**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Mastic colle à base de polymère MS

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la FDS

Voir fournisseur.

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Contacteur le 01.45.42.59.59 (INRS) pour la France.
Contacteur le +32.70.245.245 (Centre Antipoison) pour la Belgique.
Contacteur le +34.91.562.04.20 (Centre Antipoison) pour l'Espagne.

1.5. Autre information

Réservé à un usage professionnel.

RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008

Non classifié.

Indications complémentaires

Pour une application du produit sur une grande surface, éliminer toute source d'inflammation, comme par ex. soudeuses, sonnettes, réchauds électriques, réfrigérateurs, chauffages électriques à accumulation nocturne, dans un périmètre élargi et dans les étages inférieurs. Poser des panneaux d'avertissement qui mettent en garde contre le risque d'explosion.

2.2. Eléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n°1272/2008

Phrases EUH

EUH208 : Contient triméthoxyvinylsilane, N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine. Peut produire une réaction allergique.

EUH210 : Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : Non applicable

VPvB : Non applicable

Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune information complémentaire disponible.

RUBRIQUE 3 : Composition/Informations sur les composants

3.1. Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

3.2. Mélanges

Description

Préparation composée des substances indiquées ci-après :

IPC

10, quai Malbert - CS 71821 - 29218 BREST CEDEX 2 France

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page 2 sur 8
	Révision n°: 0
FIX MS 60 GRIS	Date : 22/10/2026
	Remplace la fiche : 504420

RUBRIQUE 3 : Composition/Informations sur les composants

Composants dangereux

Identification	Nom	Classification	%
CAS : 1760-24-3 EC : 217-164-6 RTECS : KV 7400000 REACH : 01-2119970215-39	N-(3-TRIMETHOXYSYLYL)PROPYL) ETHYLENEDIAMINE	Skin Sens. 1B, H317 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H335	≥ 0.1 - < 1
CAS : 2768-02-7 CE : 220-449-8 REACH : 01-2119513215-52	TRIMETHOXYVINYLSILANE	Flam. Liq. 3, H226 Skin Sens. 1B, H317 Acute Tox. 4, H332	≥ 0.1 - < 1

Indications complémentaires

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer à la rubrique 16.

RUBRIQUE 4 : Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Après inhalation

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau

En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

Après contact avec les yeux

Rincer les yeux sous l'eau courante pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

Après ingestion

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune donnée n'est disponible.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité

Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédure d'urgence

Eviter la formation de poussière.

Pour les non-secouristes

Aucune donnée n'est disponible.

Pour les secouristes

Aucune donnée n'est disponible.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir par moyen mécanique.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter la rubrique 7.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page 3 sur 8
	Révision n°: 0
FIX MS 60 GRIS	Date : 22/10/2026
	Remplace la fiche :
	504420

RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle (suite)

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter la rubrique 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter la rubrique 13.

RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.

Prévention des incendies et des explosions

Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Aucune exigence particulière.

Indications concernant le stockage commun

Pas nécessaire.

Autres indications sur les conditions de stockage

Néant.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

Dose dérivée sans effet (DNEL) ou dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

N-(3-(TRIMÉTHOXSILYL)PROPYL)ÉTHYLENEDIAMINE (CAS : 1760-24-3)

Utilisation finale :

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Utilisation finale :

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

TRIMETHOXYVINYLSILANE (CAS : 2768-02-7)

Utilisation finale :

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Utilisation finale :

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Voie d'exposition :

Travailleurs

Inhalation

Effets systémiques à long terme

35. mg/m³

Contact avec la peau

Effets systémiques à long terme

5 mg/kg bw/d

Consommateurs

Contact avec la peau

Effets systémiques à long terme

2.5 mg/kg bw/d

Travailleurs

Contact avec la peau

Effets systémiques à long terme

0.69 mg/kg bw/d

Inhalation

Effets systémiques à long terme

4.9 mg/m³

Consommateurs

Ingestion

Effets systémiques à long terme

0.3 mg/kg bw/d

Contact avec la peau

Effets systémiques à long terme

0.3 mg/kg bw/d

Inhalation

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page 4 sur 8
	Révision n°: 0
	Date : 22/10/2026
	Remplace la fiche :
FIX MS 60 GRIS	504420

RUBRIQUE 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle (suite)

Effets potentiels sur la santé :	Effets locaux à court terme
DNEL :	93.4 mg/m ³
Voie d'exposition :	Inhalation
Effets potentiels sur la santé :	Effets systémiques à long terme
DNEL :	1.04 mg/m ³

Concentration prédite sans effet (PNEC)

N-(3-(TRIMÉTHOXYSYLYL)PROPYL)ÉTHYLENEDIAMINE (CAS : 1760-24-3)

Compartiment de l'environnement	Sol
PNEC	0.0085 mg/kg
Compartiment de l'environnement	Eau douce
PNEC	0.062 mg/l
Compartiment de l'environnement	Eau de mer
PNEC	0.0062 mg/l
Compartiment de l'environnement	Intermittente, eau douce
PNEC	0.62 mg/l
Compartiment de l'environnement	Sédiment d'eau douce
PNEC	0.22 mg/kg
Compartiment de l'environnement	Sédiment marin
PNEC	0.022 mg/kg
Compartiment de l'environnement	Station d'épuration
PNEC	25 mg/l

TRIMETHOXYVINYLSILANE (CAS : 2768-02-7)

Compartiment de l'environnement	Sol
PNEC	0.046 mg/kg
Compartiment de l'environnement	Eau douce
PNEC	0.34 mg/l
Compartiment de l'environnement	Eau de mer
PNEC	0.034 mg/l
Compartiment de l'environnement	Intermittente, eau douce
PNEC	3.4 mg/l
Compartiment de l'environnement	Sédiment d'eau douce
PNEC	0.27 mg/kg
Compartiment de l'environnement	Sédiment marin
PNEC	0.12 mg/kg
Compartiment de l'environnement	Station d'épuration
PNEC	110 mg/l

Remarques supplémentaires

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2. Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Sans autre indication voir rubrique 7

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Mesures générales de protection et d'hygiène

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Protection respiratoire

Aucune mesure particulière n'est requise.

Protection des mains

Gants de protection en caoutchouc nitrile.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page 5 sur 8
	Révision n°: 0
FIX MS 60 GRIS	Date : 22/10/2026
	Remplace la fiche :
	504420

RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

Etat physique	: Solide
Forme	: Pâte
Couleur	: Grise
Odeur	: Caractéristique
Seuil olfactif	: Non déterminé
Point de fusion/point de congélation	: Non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: Non déterminé
Inflammabilité	: Non déterminé
Limites inférieures et supérieures d'explosion	
Inférieure	: Non déterminé
Supérieure	: Non déterminé
Point éclair	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: Non applicable
Température de décomposition	: Non déterminé
pH	: Mélange non polaire/aprotique
Viscosité,	
Viscosité cinématique	: Non applicable
Cinématique	: Non applicable
Dynamique	: Non applicable
Hydrosolubilité	: Insoluble
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur Log)	: Non déterminé
Pression de vapeur	: Non applicable
Densité et/ou densité relative	
Densité à 20°C	: 1.53 g/cm³
Densité relative	: Non déterminé
Densité de vapeur	: Non applicable
Caractéristiques des particules	: Voir rubrique 3

9.2. Autres informations

Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité

Température d'inflammation	: Le produit ne s'enflamme pas spontanément
Propriétés explosives	: Le produit n'est pas explosif
Changement d'état	
Taux d'évaporation	: Non applicable

Informations concernant les classes de danger physique

Substances et mélanges explosibles	: Néant
Gaz inflammables	: Néant
Aérosols	: Néant
Gaz comburants	: Néant
Gaz sous pression	: Néant
Liquides inflammables	: Néant
Matières solides inflammables	: Néant
Substances et mélanges autoréactifs	: Néant
Liquides pyrophoriques	: Néant
Matières solides pyrophoriques	: Néant
Matières et mélanges auto-échauffants	: Néant
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	: Néant
Liquides comburants	: Néant
Matières solides comburantes	: Néant
Peroxydes organiques	: Néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	: Néant
Explosibles désensibilisés	: Néant

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page 6 sur 8
	Révision n°: 0
FIX MS 60 GRIS	Date : 22/10/2026
	Remplace la fiche : 504420

RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

10.2. Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Aucune donnée n'est disponible.

10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée n'est disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine (CAS : 1760-24-3)	
DL50 orale rat	2295 mg/kg
DL50 cutanée	> 2000 mg/kg (Oryctolagus sp)
CL50 inhalation rat	1.49 mg/l/4h
Triméthoxyvinylsilane (CAS : 2768-02-7)	
DL50 orale rat	7130 mg/kg
DL50 cutanée lapin	3200 mg/kg
CL50 inhalation rat	2773 mg/l/4h

Effet primaire d'irritation

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)-exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)-exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page 7 sur 8
	Révision n°: 0
FIX MS 60 GRIS	Date : 22/10/2026
	Remplace la fiche :
	504420

RUBRIQUE 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aquatique

N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine (CAS : 1760-24-3)	
CL50 – Poisson [1]	344 mg/l – 96h
CE50 - Crustacés [1]	81 mg/l (Daphnia) – 48h
CE50 72 h - Algues [1]	126 mg/l (Scenedesmus subspicatus)

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : Non applicable

vPvB : Non applicable

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

Autres indications écologiques

Indications générales

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandation

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Emballages non nettoyés

Recommandation

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14 : Informations relatives aux transports

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport.

RUBRIQUE 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I : Aucun des composants n'est compris.

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris

SVHC

Aucun.

Règlement (UE) 2019/1148

Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, rubrique 3)

Aucun des composants n'est compris.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page 8 sur 8
	Révision n°: 0
FIX MS 60 GRIS	Date : 22/10/2026
	Remplace la fiche : 504420

RUBRIQUE 15 : Informations réglementaires (suite)

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris

REGLEMENT (CE) N° 273/2004 RELATIF AUX PRECURSEURS DE DROGUES

Aucun des composants n'est compris

REGLEMENT (CE) N° 111/2005 FIXANT DES REGLES POUR LA SURVEILLANCE DU COMMERCE DES PRECURSEURS DES DROGUES ENTRE LA COMMUNAUTE ET LES PAYS TIERS

Aucun des composants n'est compris.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16 : Autres informations

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

Libellés des phrases H, EUH figurant à la rubrique 3

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires

Acronymes et abréviations

ADR : Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT : US Department of Transportation

IATA : International Air Transport Association

GHS : Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS : European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS : European List of Notified Chemical Substances

CAS : Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL : Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC : Predicted No-Effect Concentration (REACH) LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50 : Lethal dose, 50 percent

PBT : Persistent, Bioaccumulative and Toxic SVHC: Substances of Very High Concern vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Liste des rubriques modifiées lors de la dernière révision :

Fin du document